

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 03 mars 2017

Date de convocation : 21 février 2017

Membres présents : M. Alain WACK, Maire
M. Didier GRUBER, adjoint
Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes
MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL et Denis LOTTMANN.
Mme Doris HEILIG.

Membres absents excusés : Mmes Sophie DOLLINGER et Stéphanie KUHLMANN, M. Régis NIEDERLAENDER.

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH.

Y assiste également :

Laurent TIMMEL, DGA de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, DGS de la Commune de Bischwiller.
Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il remercie également M. Laurent TIMMEL, Directeur Général des Services de la Ville de Bischwiller et Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est informé que Mme Stéphanie KUHLMANN et M. Régis NIEDERLAENDER ont donné procuration à Mme Martine CLAUDON et informe l'assemblée que Mme Sophie DOLLINGER lui a donné procuration.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :
- ajout d'un point supplémentaire : « Désignation d'un délégué communal au SDEA »

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2016
2. Présentation des modalités de compensations financières – Communauté d'Agglomération de Haguenau
présenté par M. Laurent TIMMEL, DGA de la CAH.
3. Bâtiments communaux - actualisation du montant de l'investissement
4. Désignation d'un délégué communal au SDEA
5. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 DÉCEMBRE 2016

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 02 décembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 3 procuration).

Doris HEILIG prend place dans la salle.

2. PRESENTATION DES MODALITES DE COMPENSATIONS FINANCIERES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

M. le Maire donne la parole à M. Laurent TIMMEL, Directeur Général des Services de la Ville de Bischwiller et Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, qui explique les priorités et les engagements de ce pacte :

Priorités

- la confiance entre tous les élus
- des bénéfices pour l'Agglomération
- la solidarité entre la Communauté et les communes
- l'équité, notamment grâce à la neutralisation des écarts de fiscalité
- la responsabilisation des communes
- la cohésion, notamment en misant sur une non concurrence fiscale.

Nicolas LAUGEL entre dans la salle du Conseil.

Engagements

- Engagement 1 : L'optimisation budgétaire au bénéfice du niveau et de la qualité des services à la population.
- Engagement 2 : L'affectation du bonus de DGF au financement des charges dont les communes vont faire l'économie.
- Engagement 3 : L'optimisation des bases d'imposition, pour une pression fiscale limitée et plus juste.
- Engagement 4 : La sécurisation des ressources des communes, grâce à la neutralité financière du passage à la fiscalité professionnelle unique.
- Engagement 5 : L'harmonisation et l'allègement de la fiscalité professionnelle, pour renforcer la dynamique économique.
- Engagement 6 : La cohérence et l'équité territoriales en matière de fiscalité sur les entreprises.
- Engagement 7 : L'harmonisation des abattements de taxe d'habitation, pour plus de cohérence et de clarté fiscales.
- Engagement 8 : La solidarité financière, pour garantir la modération fiscale, voire la neutralité fiscale pour les ménages.
- Engagement 9 : La juste évaluation des charges transférées à la Communauté.
- Engagement 10 : La responsabilisation communale et les fonds de concours, éléments de complémentarité entre appartenance communautaire et identité communale.
- Engagement 11 : La solidarité financière, pour tenir compte des spécificités communales et faire prévaloir l'équité territoriale.
- Engagement 12 : La solidarité intercommunale au service des potentiels d'économies budgétaires pour les communes.
- Engagement 13 : Le respect des engagements communautaires et la garantie d'une répartition équilibrée des équipements et des services entre les communes.
- Engagement 14 : Une trajectoire financière maîtrisée.

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, effective depuis le 1er janvier 2017, s'inscrit dans un objectif d'unité, d'efficacité et de cohérence pour notre territoire, et au bénéfice des habitants et des acteurs locaux. Cet objectif sous-tend le projet intercommunal à l'élaboration duquel les élus se sont attelés, un projet qui repose sur deux axes stratégiques : d'une part, le respect et la prise en compte des priorités et des programmes d'action de chacune des quatre anciennes communautés de communes, d'autre part, une ambition nouvelle à travers le renforcement des compétences obligatoires de notre intercommunalité, au premier rang desquels l'économie, les mobilités et l'habitat.

La création de la Communauté d'Agglomération s'accompagne aussi de plusieurs changements d'ordre financier et fiscal.

Ils tiennent d'abord aux conséquences de la transformation juridique du cadre intercommunal, notamment l'élargissement du régime de la fiscalité professionnelle unique, l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences ou encore l'impact – très positif – en termes de concours financiers de l'Etat. Ces évolutions résultent aussi d'un choix fort : privilégier l'équité et la solidarité financières entre la Communauté et les communes membres.

Ce sont ces principes qui sont déclinés dans le projet de pacte financier, qui a été approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 23 février 2017, et auquel chaque commune est invitée à adhérer.

Le pacte repose sur la confiance réciproque entre la Communauté et les trente-six communes qui la composent ; cette confiance est inspirée du souci d'une égalité de traitement dans les relations financières entre les collectivités. Elle vise à conjuguer plusieurs objectifs : préserver l'équilibre des budgets communaux ; renforcer les moyens financiers et donc la capacité d'action de l'Agglomération ; harmoniser et stabiliser la pression fiscale globale pour les contribuables.

Dans la mesure où il apporte des garanties effectives pour les finances communales et intercommunales, il vous est proposé d'approuver ce pacte financier, qui sera mis en œuvre conjointement par la Communauté d'Agglomération et les communes, avec exigence et transparence.

Le Conseil municipal,

Vu les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015 ;

Vu les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2017 ;

ADOpte le pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR (dont 3 procuration).

2. BATIMENTS COMMUNAUX - ACTUALISATION DU MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2016, approuvant le programme et le montant du projet « Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire ».

Rappel du projet :

Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire (1 rue de Mittelhausen)

Objet de l'opération : Le bâtiment actuel sera transformé : pour le rez-de-chaussée en micro-crèche, le premier étage en logement et une extension sera construite afin d'accueillir trois locaux commerciaux. Une rampe d'accès sera mise en place afin de permettre l'accès des PMR et poussettes aux locaux de la micro-crèche. L'accessibilité PMR aux locaux commerciaux nécessite également un rehaussement du niveau des surfaces d'accès existantes.

Objectifs poursuivis : Redynamisation du centre village, permettre à nos concitoyens de se rencontrer, bénéficier de commerces de proximité et de services. Amélioration de la performance énergétique dans le bâtiment existant, optimisation du bilan énergétique du nouveau bâtiment à destination des commerces.

Durée : 18 mois, à partir de septembre 2017

M. le Maire propose à l'Assemblée, après avis favorable de la Commission Spécifique aux bâtiments communaux lors de la validation de la phase APS le 19 janvier 2017, de valider les montants actualisés, d'approuver le plan de financement et de procéder aux demandes des différentes subventions :

Coût prévisionnel global (janvier 2017): 998 232,69 € HT

Coût HT des Travaux (janvier 2017): 758 926 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Désignation	Montant HT
Aménagement extérieur	54 839,00 €
Transformation/Gros œuvre	193 281,00 €
Etanchéité PVC	28 963,00 €
Couverture Tuiles	7 976,00 €
Menuiseries extérieures PVC	23 037,00 €
Serrurerie/ Menuiseries ext ALU	64 187,00 €
Echaffaudage	9 893,00 €
Isolation ext collée / Peinture ext	62 708,00 €
Plâtrerie/ Isolation/ Faux-plafond	48 043,00 €
Electricité	63 650,00 €
Chauffage/ Ventilation	79 172,00 €
Sanitaire / Assainissement	55 692,00 €
Menuiserie intérieure bois	23 065,00 €
Chape / carrelage	22 472,00 €
Sols souples	6 539,00 €
Peinture intérieure	15 409,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	758 926,00 €

Recettes

Financement	Montant HT
EUROPE et Région Grand Est	77 984,60 €
Etat	330 089,50 €
Région	37 984,60 €
Département	30 000,00 €
Financements privés (CAF)	131 082,10 €
Autofinancement (minimum 20 % soit 151 926 €)	151 785,20 €
TOTAL RECETTES HT	758 926,00 €

Le conseil municipal, concernant le projet « Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire ».

- **VALIDE** les montants actualisés en date de janvier 2017
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux demandes de subventions

Adopté à l'unanimité : **12 voix POUR dont 3 procurations.**

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2016, approuvant le programme et le montant du projet « Restructuration de l'ancienne école maternelle en mairie ».

Rappel du projet :

Restructuration de l'ancienne école maternelle (15 rue Principale) en mairie

Objet de l'opération : La réhabilitation de la mairie actuelle, pour répondre aux normes d'accessibilité, de sécurité et de parking serait trop onéreuse et techniquement inadaptée, c'est pourquoi il a été décidé de transformer le rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle en mairie.

Objectifs poursuivis : Mise en accessibilité, création de parkings dont 1 PMR et sécurisation des abords du bâtiment. Amélioration de l'espace d'accueil du public et de l'espace de travail des agents. Aménagement d'une salle du Conseil Municipal pouvant accueillir des associations et réunions publiques ainsi que des cérémonies officielles.

Le coût des travaux sur le bâtiment actuel de la Mairie a été estimé à 268 000 € HT, sachant que les soucis de parking et de sécurité n'auraient pu être résolus (trottoir étroit donnant directement sur la chaussée, accès à la mairie par une marche et nécessité d'un ascenseur pour accès PMR à la salle du conseil municipal).

Durée : 12 mois à partir de septembre 2017.

M. le Maire propose à l'Assemblée, après avis favorable de la Commission Spécifique aux bâtiments communaux lors de la validation de la phase APS le 19 janvier 2017, de valider les montants actualisés, d'approuver le plan de financement et de procéder aux demandes des différentes subventions :

Coût prévisionnel global : 354 635,30 € HT

Coût HT des Travaux : 268 085 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Désignation	Montant HT
Aménagement extérieur	17 674,00 €
Transformation/Gros œuvre	32 989,00 €
Menuiseries extérieures	9 521,00 €
Serrurerie/ Menuiseries ALU	8 070,00 €
Ravalement	14 752,00 €
Plâtrerie/ Isolation/ Faux-plafond	28 576,00 €
Electricité	58 045,00 €
Chauffage/ Ventilation	16 800,00 €
Sanitaire / Assainissement	22 500,00 €
Menuiserie intérieure bois	34 855,00 €
Chape / carrelage	5 276,00 €
Sols souples	7 209,00 €
Peinture intérieure	11 818,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	268 085,00 €

Recettes

Financement	Montant HT
Etat	122 234,00 €
Département	30 000,00 €
Autres organismes publics	20 000,00 €
Autofinancement (minimum 20 % soit 53 617 €)	95 851,00 €
TOTAL RECETTES HT	268 085,00 €

Le conseil municipal, concernant le projet « Restructuration de l'ancienne école maternelle en mairie ».

- **VALIDE** les montants actualisés en date de janvier 2017
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessous,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.

3. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SDEA

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le SIVU de la Région de Brumath au SDEA valant transfert complet de la compétence « Assainissement », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global au SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par M. le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DESIGNER** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletin secret conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

=> **Pour l'assainissement :**

- Mme Martine CLAUDON déléguée de la Commune de Mittelschaeffolsheim au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR (dont 3 procurations).

4. DIVERS ET COMMUNICATIONS.

a. Décision modificative

M. le Maire informe les conseillers au sujet d'une décision modificative au Budget Primitif 2016 :
En fonctionnement, afin de combler un dépassement des comptes du FNGIR et du fond de péréquation, il a été nécessaire de procéder à une modification des crédits prévus.

En investissement, un ajustement a dû être effectué suite à la revalorisation du taux d'emprunt, passant de 0.856 % à 0.600 %.

Les écritures comptables se présentent comme suit :

Section FONCTIONNEMENT - DEPENSES

022 (Dépenses imprévues) :	- 4 300,00 €
73923 (Reversement sur FNGIR) :	+ 3 000,00 €
73925 (Fonds de péréquation des rec. fisc. commu. et interco.)	+ 1 300,00 €

Section INVESTISSEMENT - DEPENSES

020 (Dépenses imprévues) :	- 40,00 €
1641 (Emprunts et dettes assimilées) :	+ 40,00 €

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Permanences élections

Martine CLAUDON fait passer le tableau des inscriptions aux permanences électorales pour les élections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 20h30.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Martine CLAUDON

Les Conseillers :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Fabien GINSS

Doris HEILIG

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN